

Catastrophe du Concorde : Air France fait aussi appel

jeudi 16 décembre 2010

Air France fait à son tour appel du jugement condamnant Continental Airlines pour la catastrophe du Concorde en 2000 près de Paris, a annoncé jeudi l'avocat de la compagnie française.

Air France, partie civile dans le procès, veut être "à armes égales devant la cour avec Continental, qui a dit énormément de mal sur Air France, ce qui n'était pas justifié ni techniquement, ni juridiquement", a dit à Reuters l'avocat d'Air France, Me Fernand Garnault.

La compagnie nationale veut être en mesure "de réfuter cette avalanche d'argumentations techniquement inexactes qui avait été la base de la défense d'ailleurs inutile de Continental", a-t-il ajouté.

Le procès en appel pourrait selon lui avoir lieu "dans un ou deux ans".

Le 25 juillet 2000, un Concorde d'Air France en partance pour New York transportant 109 passagers, en majorité des touristes allemands, avait pris feu peu après son décollage de Roissy et s'était écrasé sur un hôtel de Gonesse, y tuant quatre personnes.

Après dix ans de procédure, le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise) a retenu que l'accident avait été provoqué par l'éclatement d'un pneu avant droit du Concorde, causé par une lamelle en titane de 43,5 cm, une "bande d'usure" tombée d'un avion de la compagnie américaine Continental Airlines.

Selon ce scénario, des débris du pneu projetés contre l'aile et dans le réacteur du Concorde ont endommagé la propulsion et provoqué une perforation d'un réservoir situé sous l'aile, ainsi qu'une fuite de kérosène, ce qui a causé un incendie fatal.

Continental a fait appel du jugement qui déclare la compagnie coupable "d'homicides et blessures involontaires" et la condamne à 200.000 euros d'amende.

L'un de ses mécaniciens, John Taylor, absent du procès et visé par un mandat d'arrêt depuis 2005, a été condamné à 15 mois de prison avec sursis.

L'Express.fr - Publié le 16 décembre 2010
